

Questionnaire de sécurité

(et information en vertu de l'article 54, paragraphe 2, numéro 7 en liaison avec l'article 53 de la loi relative au séjour des étrangers (AufenthG))

Vous êtes prié de remplir le questionnaire suivant en vue de la vérification des conditions d'entrée sur le territoire. Ce formulaire est à remplir par tout demandeur et ne résulte en aucun cas de soupçons à l'égard de certains États ou de votre personne.

Les réponses données peuvent avoir des conséquences tant sur la procédure de visa que sur la fin d'un séjour ultérieur en Allemagne.

Un étranger peut être expulsé dès lors que, dans un interrogatoire destiné à lever les doutes sur son entrée ou sur la poursuite de son séjour, il cache à la représentation allemande qu'il a déjà effectué des séjours en Allemagne ou dans d'autres États, ou encore qu'il refuse de fournir des renseignements ou fournit intentionnellement des renseignements faux ou incomplets sur des questions importantes concernant ses relations avec des personnes ou des organisations soupçonnées de soutenir le terrorisme ou de mettre en péril l'ordre fondamental libéral et démocratique ou encore la sécurité de la République fédérale d'Allemagne.

Veillez répondre aux questions suivantes ou en confirmer le contenu :

1. Avez-vous déjà séjourné au cours de ces trois dernières années en République fédérale d'Allemagne ou dans d'autres États de l'Union européenne (sans compter le transit aéroportuaire) ? Si oui, où (lieu de séjour principal), quand (mois / année) et dans quel but ?

non oui, veuillez préciser

2. Avez-vous séjourné au cours de ces trois dernières années dans les régions ou États suivants (sans compter le transit aéroportuaire) ?

Afghanistan Algérie Arabie saoudite Bahreïn Cachemire Caucase du Nord (Tchéchénie, Daghestan, Ingouchie, Ossétie du Nord, Karatchaï-Tcherkessie, Kabardino-Balkarie) Corée du Nord Égypte Émirats arabes unis Indonésie Iran Iraq Jordanie Koweït Liban Libye Mali Maroc Mauritanie Niger Nigéria Oman Ouzbékistan Pakistan Palestine Philippines Qatar Somalie Soudan Soudan du Sud Sri Lanka Syrie Tunisie Yémen

Veillez indiquer si vous êtes concerné par les situations suivantes :

3. Je n'ai jamais séjourné dans d'autres États (y compris en Allemagne) sous une autre identité et / ou nationalité.

vrai faux (veuillez préciser)

4. Je ne possède pas de documents d'identité établis sous une autre identité.
 vrai faux (veuillez préciser)
5. Je n'ai pas été et je ne suis pas membre d'une association armée non étatique ; je n'ai pas eu et je n'ai pas de contact avec une association de ce type.
 vrai faux (veuillez préciser)
6. Je n'ai jamais été inculpé ou condamné dans mon État d'origine ou dans un autre État pour appartenance à une association armée non étatique.
 vrai faux (veuillez préciser)
7. Je n'ai jamais été dans un camp d'entraînement non étatique pour y suivre un entraînement militaire ou paramilitaire. Je n'ai jamais demandé à être enrôlé dans un tel camp d'entraînement et je n'y ai jamais été invité.
 vrai faux (veuillez préciser)
8. Je n'ai jamais planifié ni mené d'actions terroristes, ni participé à la planification ou à la réalisation de telles actions.
 vrai faux (veuillez préciser)

En apposant votre signature, vous certifiez que vous avez été informé des conséquences juridiques liées à des déclarations fausses ou incomplètes dans la procédure de visa.

Information en vertu de l'article 54, paragraphe 2, numéro 8 en liaison avec l'article 53 de la loi relative au séjour des étrangers

Un étranger peut être expulsé s'il a fourni des renseignements faux ou incomplets dans le but d'obtenir un titre de séjour allemand ou un visa Schengen.

Le demandeur a l'obligation de fournir tous les renseignements en toute conscience. S'il refuse de fournir des renseignements ou fait intentionnellement une déclaration fausse ou incomplète, il risque de voir sa demande rejetée ou d'être expulsé d'Allemagne si un visa lui a déjà été délivré. En apposant sa signature, le demandeur certifie qu'il a été informé des conséquences juridiques liées au refus de fournir des renseignements ou à des déclarations fausses ou incomplètes dans la procédure de visa.

Lieu, date

Signature